

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

	Présents	Excusés/représentés	Absents		Présents	Excusés/représentés	Absents
ANGLARS Emmanuel	X			GELY Marlène			x
ARAGON Monique	X			GELY DROUET Valérie			x
AUGUY Solange	X			GIBERT Clément			X
BIAU Delphine	X			GUITARD Joël	X		
BOUZAT Thierry	X			GUITARD Raymond	X		
BRUNET Mélanie	X			JAMMES Michel			x
CASAGRANDE Thérèse	X			LACOSTE Georgette	X		
CASSAN Alain	X			LAGARRIGUE Marie-Ange	X		
CHALIEZ Mickaël	x			LANCIEN Céline		PV à E. Massez	
CHAYRIGUES Gérard	X			LAUR Catherine	x		
COMBES Michel			X	LOMBARD Gabriel			X
CORNUEJOLS Yves			X	MAJOREL Aimé			x
COSTES Marie-Pierre		Pv à MC Couderc		MAJOREL Jean Bastien	X		
COSTES Roger	X			MALIGE Delphine			X
COUDERC Marie-Claire	X			MARTY Nathalie	x		
COUSI Mélina			X	MAS RIGAL Michèle			x
COVINHES Arnaud	X			MASSEZ Eléonore	X		
DE LESCURE Jérôme		Pv à O de Pouzilhac		MINION Laurence			x
DELHEURE Joëlle	X			MOLINIÉ Michel	X		
DELMAS Christian	X			MOLINIER Jean-Claude	X		
DELMAS Hugues		Pv à F Raynal		MORETTIN Sébastien			x
DELTOUR Aurélien			X	PITOT Isabelle			x
DELTOUR Stéphane		PV à A. Majorel		PREJET Nicolas	x		
D. DE POUZILHAC Olivier	X			RAYNAL Florence	X		
DUREUIL Aude		Pv à C Rodriguez		RECOULY Julien			X
FABRE Luc			x	RODRIGUEZ Christine	x		x
FRAYSSINET Fabrice			X	ROZIERE Geneviève			X
GAL Alain	x			SAINT ANTONIN Amandine			X
GAL Daniel	X			TABART Simon			x
GALIBERT Camille	X			VILLARET Laure			x
GAY Françoise			x	VINCENT Philippe		PV à C.Delmas	
				VIVIEN Claudine			x
				VIVIEN Séverine		Pv à G Lacoste	

PRESENTS	32
POUVOIRS	8
ABSENTS	24
TOTAL	64

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2018 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2018.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le conseil municipal de SEVERAC D'AVEYRON prend acte du débat d'orientation budgétaire 2019 à l'unanimité.

Le DOB est annexé au présent compte-rendu.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Considérant que notre collectivité ou établissement n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité ou établissement au Centre de Gestion de l'AVEYRON, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans et de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

DEPLACEMENT DE LA MAIRIE DELEGUEE DE SEVERAC LE CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, il a été décidé le maintien des cinq mairies déléguées.

Il expose que pour la mairie déléguée de Sévérac le Château, pour des raisons d'organisation du personnel communal mais surtout pour les administrés qui ont du mal à s'y retrouver avec « deux mairies » dans le même bourg, il conviendrait de mettre à disposition les services liés à la mairie déléguée de Sévérac le Château au siège de la mairie de Sévérac d'Aveyron.

Le siège de la mairie déléguée de Sévérac le Château serait désormais situé au 9 rue Serge Duhourquet à compter du 1^{er} mars 2019.

La question est posée du devenir du bâtiment de la rue des Douves. Il est répondu que ce bâtiment continuera d'abriter la MSAP et dans quelques mois le relais familles, le tout géré par Familles Rurales à compter du 01 avril 2019. Egalement le projet de coworking pourrait se situer dans les bureaux de l'ex mairie déléguée.

Ne pas oublier l'engagement pris par le conseil municipal d'aménager la bibliothèque de 300 m² avant 2021.

Catherine Laur rappelle le problème de répartition des distributeurs bancaires dans Sévérac. Monsieur le Maire rappelle que le coût d'installation d'un distributeur est d'environ 80 000 euros pour la commune.

Il informe le conseil municipal qu'à ce sujet il serait possible d'acheter un terminal bancaire sum'up qui permettrait d'encaisser par exemple des entrées au château, à des spectacles...

Le déplacement de la mairie déléguée de Sévérac le Château est soumis au vote du conseil municipal qui après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'aménager la mairie déléguée de Sévérac le Château à la mairie siège de Sévérac d'Aveyron au 9 rue Serge Duhourquet à compter du 1^{er} mars 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SAISON CULTURELLE 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la possibilité de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour mener à bien l'organisation de la saison culturelle 2019 sur le territoire de la commune.

Cette aide permettrait une réelle irrigation de la culture dans chacune des communes annexes, de travailler sur des projets de territoire, notamment avec les publics scolaires et de pouvoir consolider les travaux entrepris depuis plusieurs années.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant total prévu	34 952.03 €
Subvention Région	650.00 €
Subvention Sollicitée Conseil Départemental	3 495.00 €
Recette billetterie	4 415.00 €
Autofinancement	26 392.03 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR DIFFUSION DE SPECTACLES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la possibilité de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour mener à bien l'organisation de la saison culturelle 2019 sur le territoire de la commune.

Cette aide permettrait une réelle irrigation de la culture dans chacune des communes annexes, de travailler sur des projets de territoire, notamment avec les publics scolaires et de pouvoir consolider les travaux entrepris depuis plusieurs années.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant total prévu	34 952.03 €
Subvention Région	650.00 €
Subvention Sollicitée Conseil Départemental	3 495.00 €
Recette billetterie	4 415.00 €
Autofinancement	26 392.03 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2019.

TARIFS SAISON CULTURELLE ET TOURISTIQUE 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de fixer les tarifs pour 2019 relatifs à la saison culturelle et touristique. Il propose au conseil municipal les tarifs suivants :

ENTREES CHÂTEAU		VISITES LIBRES OU GUIDEES DU CHÂTEAU ANIMATIONS - SPECTACLES DU MERCREDI ENTREE AU MUSEE ARCHEOLOGIQUE	OBSERVATIONS
14 ans et plus		6,00 €	
Enfants de 6 à 13 ans		3,00 €	
Groupes (10 personnes)*	14 ans et plus + Tarif réduit**	5,00 €	
	6 à 13 ans	2,00 €	
Pass'Estival	14 ans et plus	20,00 €	
	6 à 13 ans	14,00 €	
* La gratuité est accordée au chauffeur ** Le tarif réduit concerne : demandeurs d'emploi, RSA, étudiants			
Tarif parking		2,00 €	

ENTREES SPECTACLES		SAISON CULTURELLE + SAISON ESTIVALE	OBSERVATIONS
TARIF A	14 ans et plus	12,00 €	Saison culturelle Adulte
TARIF B	6 à 13 ans + Tarif réduit**	6,00 €	Saison culturelle Enfant + réduit
TARIF C	14 ans et plus	10,00 €	Saison culturelle + Saison estivale Abonnés Dépêche du Midi
TARIF D	6 à 13 ans	5,00 €	Saison culturelle + Saison estivale Abonnés Dépêche du Midi
TARIF E	A partir de 6 ans	6,00 €	Saison culturelle Spectacle courte durée (30-40 min)
TARIF F	14 ans et plus	25,00 €	Saison culturelle + Saison estivale Spectacles à gros budget : Orchestre de Toulouse, Resolution Bike
TARIF G	6 à 13 ans + Tarif réduit**	12,00 €	Saison culturelle + Saison estivale Spectacles à gros budget : Orchestre de Toulouse, Resolution Bike

ANIMATIONS PLEIN AIR	SAISON ESTIVALE	OBSERVATIONS
12 ans et plus	7,00 €	<i>Paddle, kayak, cerf-volant, randonnées thématiques</i>
4 à 11 ans	5,00 €	<i>Paddle, kayak, cerf-volant, randonnées thématiques</i>
Escalade / Via Ferrata		
7 ans et plus	10,00 €	<i>A la demi-journée</i>
Trotinettes électriques		
14 ans et plus	25,00 €	<i>A la demi-journée</i>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les tarifs présentés ci-dessus à compter de ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT TOITURE DE SAINT CHELY ET SOLLICITATIONS DES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'actualiser le plan de financement pour les travaux de réfection de la toiture de St Chély, la commune a sollicité, en décembre dernier, une subvention au titre de la DETR mais peut aussi prétendre à des subventions du Conseil Départemental au titre du « Fonds départemental de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé » et de la Région.

Il est proposé de délibérer sur le plan de financement suivant afin de pouvoir solliciter tous les financeurs.

Coût total HT	105 000.00 €
Etat – DETR 20 % (déjà acquise)	21 000.00 €
Conseil Départemental 30 %	31 500.00 €
Conseil Régional 30 %	31 500.00 €
Autofinancement 20 %	21 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus, sollicite pour ce dossier la subvention du Conseil Départemental au titre du « Fonds départemental de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé », sollicite également les subventions de l'Etat et de la Région

PLAN DE FINANCEMENT PREAU ECOLE DE LAPANOUSE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'approuver le plan de financement pour les travaux de construction du préau de l'école de Lapanouse. La commune a sollicité, en décembre dernier, une subvention au titre de la DETR mais peut aussi prétendre à des subventions du Conseil Départemental ou de la Région.

Il est proposé de délibérer sur le plan de financement suivant afin de pouvoir solliciter tous les financeurs.

Coût total HT	16 164.83 €
Etat – DETR 40 %	6 465.92 €
Conseil Départemental 20 %	3 232.97 €
Conseil Régional 20 %	3 232.97 €
Autofinancement 20 %	3 232.97 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une aide de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région pour le financement des travaux de construction du préau de l'école de Lapanouse.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC AUTOUR DU BATIMENT MAIRIE (rue Serge Duhourquet) PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de l'espace public aux abords du projet de réhabilitation du bâtiment mairie, rue Serge Duhourquet. Il expose que la commune peut prétendre à divers financements publics et notamment une aide au titre du programme LEADER.

Le plan de financement serait le suivant pour cette partie de travaux, il propose au conseil municipal d'en délibérer :

Montant H.T.	332 326.30 €
Programme LEADER	50 000.00 €
Région	6 506.50 €
Conseil Départemental	52 620.00 €
Etat (DETR)	106 739.00 €
Communauté de Communes	10 070.50 €
Autofinancement	106 390.30 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le plan de financement présenté ci-dessus, demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER, sollicite tout autre financement public pour l'aboutissement de ce dossier, donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GROUPEMENT DE COMMANDE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE BUZEINS

Monsieur le Maire rappelle les prochains travaux d'aménagement du lotissement de Buzeins.

Considérant que les travaux envisagés devront porter concomitamment sur les réseaux d'eaux pluviales et les réseaux d'eaux usées relevant de la commune de Séverac d'Aveyron, sur les réseaux secs relevant du SIEDA et les réseaux de distribution d'eau potable relevant du SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron.

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics, qui prévoit la possibilité de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux, relevant des différents maîtres d'ouvrages. Pour ce faire une convention sera établie afin de préciser les différentes modalités (objet du marché, composition de la commission d'appel d'offre, durée de la convention, nom du coordonnateur...);

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Séverac d'Aveyron, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIEDA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à cet effet.

DETR 2019 CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose le programme de création d'un city-stade à Séverac le Château.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention DETR pour la réalisation de ces travaux dont le coût global prévisionnel s'élève à 37 000.00 € HT.

Les modalités de financement de ces travaux sont les suivantes :

Montant H.T.	37 000.00 €
Subvention DETR 40 %	14 800.00 €
Conseil Départemental 25 %	9 250.00 €
Emprunt ou Autofinancement 35 %	12 950.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête le montant de l'enveloppe financière pour la création d'un city stade à 37 000.00 €, approuve les modalités de financement fixées ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DETR 2019

INSTALLATION CAMPANAIRES A LAVERNHE

Monsieur le Maire expose le programme d'installation campanaire de l'église de Lavernhe.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention DETR pour l'installation campanaire de l'église de Lavernhe dont le coût global prévisionnel s'élève à 13 514.90 € HT.

Les modalités de financement de ces travaux sont les suivantes :

Montant H.T.	13 514.90 €
Subvention DETR 40 %	5 405.96 €
Emprunt ou Autofinancement 60 %	8 108.94 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête le montant de l'enveloppe financière pour l'installation campanaire de l'église de Lavernhe à 13 514.90 €, approuve les modalités de financement fixées ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DETR 2019

MISE EN PLACE D'UNE HORLOGE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE DE SAINT AMANS DE VARES

Monsieur le Maire expose le programme de mise en place d'une horloge sur le clocher de Saint Amans de Vares.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention DETR pour la mise en place d'une horloge sur le clocher de Saint Amans de Vares dont le coût global prévisionnel s'élève à 3 517.00 € HT.

Les modalités de financement de ces travaux sont les suivantes :

Montant H.T.	3 517.00 €
Subvention DETR 40 %	1 406.80 €
Emprunt ou Autofinancement 60 %	2 110.20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête le montant de l'enveloppe financière pour la mise en place d'une horloge sur le clocher de Saint Amans de Vares à 3 517.00 €, approuve les modalités de financement fixées ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DETR 2019

MURS DE CIMETIERES

Monsieur le Maire expose qu'il convient de revoir la délibération numéro 2018-131 prise en décembre dernier sur la réfection des murs de cimetières, avec un montant prévisionnel initial de 46 513.55 € HT. Il convient de délibérer sur des travaux de murs de cimetières à St Grégoire et au Château.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention DETR pour ces travaux dont le coût global prévisionnel s'élève à 61 880.18 € HT.

Les modalités de financement de ces travaux sont les suivantes :

Montant H.T.	61 880.18 €
Subvention DETR 25 %	15 470.05 €
Emprunt ou Autofinancement 75 %	46 410.13 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête le montant de l'enveloppe financière pour les travaux des murs de cimetières à 61 880.18 €, approuve les modalités de financement fixées ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

TARIFS AIRE DE CAMPING CAR

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de l'aire de camping-car, située à Sévérac le Château à côté du gymnase, est terminé.

Il indique que l'aire de camping-car est ouverte du 01 avril au 30 novembre et que suite à l'installation d'un terminal par carte bancaire pour l'utilisation de la borne de fourniture en eau potable et le déversement des eaux usées, un tarif de 2 euros est proposé pour 10 minutes d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif à 2 € pour 10 minutes d'utilisation de la borne (paiement uniquement par carte bancaire).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE DE LAVERNHE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour l'association des parents des élèves de l'école de Lavernhe pour une sortie scolaire les 28 et 29 mars prochain.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association des parents d'élèves de l'école de LAVERNHE et précise que la subvention ne sera versée que si le voyage scolaire a bien eu lieu.

ALIMENTATION EN ELECTRICITE PARCELLE LE GOUTAL BUZEINS PARTICIPATION A VERSER AU SIEDA

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la parcelle au Goutal – Buzains (CUMA) nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le SIEDA maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 9 236.86 € HT.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte-tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à la charge de la commune est de 2 700.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au SIEDA d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités, de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée à 2 700.00 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le SIEDA et dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.

SIEDA : RACCORDEMENT AU RESEAU D'ELECTRICITE PARCELLE LE GOUTAL A BUZEINS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de lotissement au Goutal – Buzéins, une demande de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique a été déposée par l'entreprise ENGIE Inéo.

L'entreprise ENGIE est chargée par le SIEDA du projet d'alimentation en électricité de la parcelle ZE 22 : futur lotissement. Il s'agit d'accorder une servitude de passage pour implantation de 3 coffrets sur les limites de lots + 147 m de réseau souterrain.

Pour cela, une convention avec l'entreprise ENGIE est nécessaire, elle définira les conditions de réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise à l'entreprise Engie la servitude de passage pour l'implantation de 3 coffrets sur les limites de lots, parcelle ZE 22 ainsi que la réalisation de 147 m de réseau souterrain et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

DISSIMULATION – LA CROUZETTE commune déléguée de LAPANOUSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la rue de La Crouzette commune déléguée de Lapanouse, il semble opportun de traiter de l'amélioration des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi Monsieur le Président du SIEDA, Maître d'ouvrage des travaux d'électricité en zone rurale afin de présenter ce dossier dans le cadre du programme F.A.CE. correspondant.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération et la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de La Crouzette est estimé à 86 168.02 € H.T.

La participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit 25 850.41 €, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Il est estimé 33 783.73 euros H.T. La participation de la commune portera sur 50% du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 16 869.37 euros, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet précité et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.

SIEDA TRANSFERT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR INSTALLATION D'UNE BAIE TECHNIQUE : ACCES HAUT DEBIT

Considérant l'intérêt pour la commune et ses administrés de favoriser le développement du haut débit sur notre territoire,

Considérant la démarche engagée par le Conseil Départemental de l'Aveyron à cet effet et la nécessité d'implanter une baie technique sur le territoire de la commune dans le cadre du déploiement du Nœud de Raccordement d'abonnés pour la montée en Débit (NRE MED).

Considérant l'intérêt pour une plus grande facilité de gestion de cette baie technique de transférer dans le domaine public du Conseil Départemental, la parcelle sur laquelle il est prévu qu'elle soit implantée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le transfert à titre gracieux au Conseil Départemental de l'Aveyron de la parcelle D 679, d'une superficie de 3 m² du domaine public communal, située à Lapanouse, pour la mise en place d'une baie technique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce transfert.

SIEDA

CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le SIEDA propose ses compétences pour les travaux d'éclairage public de dissimulation BT Route Ecomarché Avenue Marie Curie à Sévérac le Château.

Le montant estimatif TTC de l'opération s'élève à 7 686.90 € TTC.

La participation du SIEDA pouvant être de 961 €, le coût estimatif des travaux incombant à la collectivité seront de 6 725.90 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au SIEDA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées. Cette convention prévoit le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage liée aux travaux cités ci-dessus. Le SIEDA assurant l'assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin, l'élaboration du projet (excepté le choix du matériel) la gestion financière et comptable de l'opération, la passation du marché adéquat.

Suite à la réception des travaux la collectivité intégrera les ouvrages dans son patrimoine communal et pourra solliciter le FCTVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

CONVENTIONS AVEC L'ENTREPRISE ALL FIBRE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de montée en débit du département, Il convient d'accorder à l'entreprise ALLIANCE Très Haut Débit (ALL FIBRE) d'Onet le Château plusieurs servitudes d'implantation :

- Route de la Fontaine à Lapanouse
- Rue Alsace Lorraine à Sévérac le Château
- Avenue Jean Moulin à Sévérac le Château

Il s'agit d'emplacements d'environ 2 m² destinés aux armoires, aux fourreaux et autres accessoires permettant le raccordement au réseau télécommunication existant.

Une convention est nécessaire entre les deux parties pour chacun des sites, afin de fixer les droits de servitudes consenties à cette entreprise et autres modalités.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les trois conventions à intervenir avec l'entreprise ALLIANCE Très Haut Débit.

CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Considérant le prochain départ en retraite de Monsieur André CARNAC technicien, il serait nécessaire de créer un emploi d'agent de maîtrise principal qui aurait la responsabilité du personnel des services techniques.

Vu la vacance de poste numéro 12190022 du 17 janvier 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet soit 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} mars 2019.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2019,

Filière	Technique,
Cadre d'emploi	agent de maîtrise,
Grade	Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

POLITIQUE DE COLLECTE DES LIVRES DESHERBES BIBLIOTHEQUES DE SEVERAC D'AVEYRON

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- le nombre d'exemplaires
- la date d'édition (dépôt légal il y a plus de X années)
- le nombre d'années écoulées sans prêt
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- l'existence ou non de documents de substitution

Le conseil municipal autorise le responsable des bibliothèques à sortir ces documents de l'inventaire. Selon leur état, les documents éliminés des fonds de bibliothèques pourront :

- être jetés à la déchetterie
- ou
- le cas échéant, dans le cadre de la coordination du réseau de lecture publique être cédés à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac qui conventionnera annuellement avec RecycLivre.

Recyclivre propose de collecter gratuitement les livres si la quantité est supérieure à 2000 livres (soit 48 cartons).

Recyclivre accepte tous types de livres en bon état général à l'exception des :

- dictionnaires et encyclopédies,
- manuels scolaires,
- livres de poche sans code barre,
- livres de type « Club »,
- revues, journaux et magazines.

Recyclivre donne une deuxième vie aux livres collectés, en les proposant à la vente à petit prix sur Internet. 10% des revenus nets seront reversés à l'Association loi 1901 « Lire et Faire Lire ».

(« Lire et faire lire » est développé dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). « Lire et faire lire » est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.)

Dans le cadre de la coordination du réseau de lecture publique, la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac s'engage à :

- assurer le transport des livres désherbés des bibliothèques au point de stockage,
- stocker les livres jusqu'à la date de la collecte.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de cette organisation avec la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Le conseil communal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette organisation dans le cadre de la coordination du réseau de lecture publique et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette mise en place.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce la naissance de Louison, fils de Laure Villaret, conseillère municipale
- Monsieur Alain Gal informe le conseil de la suite du renouvellement des lampes d'éclairage public en led
- Il informe également de la modification de collecte et du tri pour fin d'année 2019
- A la demande de Madame Marty Monsieur le Maire expose le projet de contrat Bourg Centre
- Information est donnée de la vente du collège Sacré Coeur